



## CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

ET

**L'ASSOCIATION COMPAGNONS BATISSEURS  
BRETAGNE**

\* \* \*

**En faveur de la mise en œuvre d'un BRICOBUS**

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Affiché le

ID : 022-200067981-20230411-DEL2023\_04\_086-DE

**La présente convention est conclue entre :**

**Guingamp-Paimpol Agglomération**, domiciliée 11 rue de la Trinité GUINGAMP (22 200),  
représentée par M. Vincent le MEAUX, Président

Ci-après désignée « l'Agglomération »

**D'une part,**

**Et**

**Les Compagnons Bâisseurs Bretagne (CBB)**, Association de type "Loi 1901", domiciliée 22,  
rue de la Donelière à RENNES (35000), représentée par Matelot Jacques, habilité à la signature  
des présentes en vertu d'une délégation du Président des Compagnons Bâisseurs,

**D'autre part.**

## PREAMBULE

Guingamp-Paimpol Agglomération développe une politique de l'habitat ambitieuse visant en particulier à apporter des réponses aux populations fragiles et à lutter contre le mal logement.

Les Compagnons Bâisseurs Bretagne, association de chantiers à caractère social, a pour but de contribuer à la résolution de problèmes sociaux, en particulier ceux liés au champ de l'habitat.

Elle intervient notamment par des actions de chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) et de chantiers d'amélioration des conditions de logements de personnes précaires, et développe également de nombreuses actions dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle : accueil de jeunes en Service Civique, accueil et accompagnement de bénévoles, chantiers éducatifs, ateliers d'apprentissage...

L'action des Compagnons Bâisseurs est fondée sur la participation des personnes à l'amélioration de leur habitat, qu'elles soient hébergées, locataires (parc public et parc privé), propriétaires ou co-propriétaires de leur logement. L'action concrète est matérialisée par le chantier (faire), dans une démarche d'apprentissage partagé et d'entraide (faire avec). La pluralité des acteurs et le respect de leur diversité, le partage de savoirs et de connaissances, la force de l'action collective développent la capacité d'agir et renforce le lien social (faire ensemble).

A cet effet, les Compagnons Bâisseurs Bretagne ont un agrément régional pour les activités d'ingénierie sociale, financière et techniques visées à l'article R. 365-1-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Les impacts et résultats recherchés dans la mise en œuvre des actions des Compagnons Bâisseurs sont :

### **Sur le bâti :**

- Embellissement, aménagement
- Sécurisation des logements
- Rénovation énergétique, confort
- Sortie d'insalubrité
- Adaptation de l'offre de logements

**Dynamiques sociales :**

- Amélioration des conditions de vie et de sécurité dans le logement
- Amélioration de l'estime de soi
- Mise en dynamique (physique, sociale, professionnelle...)
- Rétablissement de l'équilibre familial
- Développement de la capacité individuelle et collective à agir

**Externalités positives :**

- Coûts évités ( maîtrise des consommations d'énergie, moindre dégradation de la santé des occupants...)
- Citoyenneté active (participation, solidarité, entraide)
- Vivre ensemble

A ce titre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'association ont signé en 2018 une convention de partenariat afin mettre en œuvre des actions d'accompagnement des propriétaires occupants et d'auto-réhabilitation accompagnée, en lien ou non, avec les aides de l'ANAH octroyées dans le cadre de programmes d'aides, de manière adaptée aux besoins, et articulée aux partenariats existants.

Guingamp-Paimpol Agglomération et les Compagnons Bâisseurs et Guingamp ont souhaité poursuivre leur partenariat à travers la mise en œuvre d'un nouvel outil à destination des publics les plus fragiles : le BRICOBUS. Le déploiement de cet outil se matérialise par un atelier mobile pour réaliser des petites réparations chez l'habitant et des actions de communication. Il s'inscrit comme un outil de repérage de terrain en allant vers un public fragilisé qui n'est habituellement pas ou peu touché par les actions de communications classiques sur la rénovation de l'habitat. Il doit permettre in fine le développement de chantiers en parc privé sur l'agglomération Guingamp-Paimpol.

---

**Ceci exposé, les parties sont convenues de ce qui suit :**



# Un territoire à VIVRE

DE L'ARMOR À L'ARGOAT

Bégard	4 774
Belle-Isle-en-Terre	1 034
Bourbriac	2 338
Bréhal	289
Buzat-Pestivien	430
Calanvel	2 210
Callac	672
Carnoët	581
Coadout	359
Duault	2 910
Erzée	6 889
Guingamp	433
Guranhuel	712
Kerguel	262
Kerien	463
Kermeroa'h	275
Kerpert	404
La Chapelle-Neuve	189
Landerneven	121
Lanigat	230
Le-Envel	70
Lahaac	262
Lauargat	2 355
Maël-Pestivien	390
Megar	85
Moutiers	670
Pabu	2 767
Paimpol	7 188
Pédernec	1 849
Plehadel	1 301
Pléssidy	612
Pléval	1 261
Ploubazlanec	2 989
Ploué-du-Trieux	1 132
Plouézec	3 210
Plougaruer	733
Plouisy	1 972
Ploumaganac	5 412
Plourao'h	322
Plourire	2 281
Plussqueflec	528
Ponc-Méluez	609

Pentrioux	1 036
Quemper-Guezennec	1 113
Ruhan	233
Saint-Adrien	356
Saint-Agathon	2 263
Saint-Dic	874
Saint-Laurent	490
Saint-Nicodème	168
Saint-Servais	409
Senven-Léharé	233
Squigüec	777
Trégoumas	1 014
Trégonneva	566
Yvias	762



[www.guingamp-paimpol-agglo.bzh](http://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh)

## Article 1 - Actions mises en œuvre

### 1.1 Interventions techniques et pédagogiques chez l'habitant

#### **Des interventions travaux chez l'habitant :**

Le Bricobus intervient en amont ou en aval de travaux plus importants (ANAH ou autres) ou sur des projets non éligibles et non pris en compte. L'action concerne notamment des **travaux de première nécessité**, de sécurisation électrique, d'isolation avant l'hiver, de chauffage, de réparations et de prévention de dégradation du bâti...

Les Compagnons Bâisseurs apportent des réponses concrètes et adaptées aux habitants pour améliorer les conditions d'habiter et favoriser ainsi une reprise de confiance des personnes.

Les CBB accompagnent ainsi par la mise en place de chantiers solidaires courts afin de répondre aux urgences de l'habitat, ils transmettent des conseils techniques, prêtent du matériel et mobilisent un réseau d'entraide et d'artisans.

Les CBB se positionnent à l'interstice du social et du technique. L'animateur technique, se rendant au domicile de la famille suite au repérage, la sollicitation ou la prescription, tisse une relation de confiance avec le ménage. Par la proximité, par la réactivité, par l'amélioration concrète des conditions de vie, **l'action du Bricobus est mobilisatrice** pour impulser ou compléter des « **parcours travaux** » en articulation et avec l'appui d'autres dispositifs : ANAH, autres, etc. Une intervention même minime permet à la personne de prendre conscience de sa situation, de prendre confiance dans la possibilité de faire des travaux et ensuite d'activer les dispositifs. L'action du Bricobus contribue à l'enjeu de la visibilité et de l'accès aux dispositifs nationaux et locaux pour les publics les plus éloignés.

Des leviers d'action seront actionnés afin de permettre, autant que possible, l'accès aux éco-matériaux, aux systèmes éco-construits et aux énergies renouvelables.

Les interventions auprès des locataires visent à accompagner les travaux de responsabilité locative favorisant un effet levier sur les travaux de responsabilité du bailleur.

### 1.2 Animations et sensibilisation

#### **Actions de proximité sur le terrain de sensibilisation, de repérage et de mobilisation par un « aller vers » :**

- En lien avec le territoire et notamment Guingamp-Paimpol Agglomération et les acteurs de l'action sociale et de l'Economie Sociale et Solidaire, les CBB pourront rendre visible l'action par l'investissement de différents espaces (marchés, place de la mairie, lieux relais...), le tout en proposant des animations techniques sur site (changer une ampoule, déboucher un évier, chantier solidaire sur un local associatif ou communal, un espace commun ou extérieur ...).

- L'enjeu est d'aller au-devant des besoins des habitants, toucher des ménages qui de nature ne se manifestent pas, de se rendre accessible et de susciter la participation des habitants, de leur permettre de s'interroger sur leurs conditions de logement, ou bien de celles de leurs voisins, amis et d'engager collectivement des solutions adaptées et réactives

Des actions plus ciblées de communication d'articles de presse (journal communautaire et communaux) pourront se mettre en place en ligne étroite avec GPA

## Article 2 – Moyens

### 2.1 – Moyens humains

Les Compagnons Bâisseurs Bretagne ont constitué une équipe de salariés pluridisciplinaires, aux profils de compétences variés et complémentaires. Cette équipe est basée à l'antenne départementale de l'association à Saint-Brieuc.

La mise en œuvre du BRICO-BUS nécessite la mobilisation de plusieurs compétences en fonction des actions déployées :

- Un responsable du projet est le garant du bon fonctionnement de l'action. Il réalise le management de l'équipe, le suivi budgétaire, l'animation du projet auprès des partenaires et des intervenants.
- un/une animateur/trice habitat qui coordonnera la communication et le lien aux habitants, élus et partenaires est assuré par
- Un/une animateur/trice technique, professionnel du bâtiment possédant de nombreuses compétences techniques et expériences de chantier est le garant de la bonne exécution des travaux. Il est chargé de mobiliser le ménage lors de la réalisation du chantier. Il sera soutenu par une équipe de bénévoles et d'un service civique formés et accompagnés par le réseau des Compagnons Bâisseurs Bretagne

### 2.2 – Moyens matériels

L'action BRICOBUS se matérialise notamment par la mobilisation d'un véhicule d'intervention qui sera aménagé, équipé et floqué. Ce véhicule sillonnera le territoire en fonction des actions définies à l'article 2.

Le coût de l'ensemble des moyens matériels nécessaires à ce projet sont partiellement répercutés sur le coût des prestations de chantier, et font l'objet de recherche de financements extérieurs.

### Article 3 – Communication et partenariat

L'Agglomération associera les Compagnons Bâisseurs aux instances et réunions concernant le champ de l'habitat, en lien avec l'action sociale sur le territoire de l'Agglomération.

La collectivité facilitera et diffusera l'information concernant cette action auprès des élus, acteurs et partenaires des champs de l'habitat et de l'action sociale potentiellement concernés par celle-ci, ainsi qu'auprès des habitants du territoire. Elle facilitera également la coordination entre acteurs en fonction des besoins.

Elle nommera un référent de suivi du projet, interlocuteur des Compagnons Bâisseurs.

### Article 4 – Pilotage et évaluation de l'action

Le BRICOBUS peut être décomposé distinctement en deux actions : animations/sensibilisation et interventions techniques chez l'habitant.

Les actions d'animation/sensibilisation seront concertées annuellement avec Guingamp-Paimpol Agglomération afin de préciser le mode retenu (animation collective technique, chantiers solidaire, chantier éducatif...), et le lieu d'intervention.

Les interventions techniques seront déclenchées après un accord de principe par mail du service Habitat de Guingamp-Paimpol Agglomération et sur transmission d'une fiche de contact.

Un bilan annuel sera produit par les Compagnons Bâisseurs précisant :

- le type d'action d'animation réalisé, le nombre de participants et le nombre de repérage de situations pouvant donné lieu à des chantiers de réhabilitation en parc privé.
- Les interventions programmées chez l'habitant (la commune et l'adresse des bénéficiaires sur le territoire de l'Agglomération, un descriptif de la nature des travaux réalisés, ainsi que les photographies et illustrations permettant de mesurer les changements intervenus lors de l'intervention)
- Le bilan sera traduit financièrement comme précisé à l'article 6 de la présente convention indiquant notamment chacun des coûts unitaires facturés à l'Agglomération.

La présentation sera assurée par un(e) représentant(e) des Compagnons Bâisseurs lors d'une réunion de restitution annuelle en présence des deux parties ainsi que tout partenaire pouvant concourir à la réussite des objectifs poursuivis au titre du partenariat.

## Article 5 – Objectifs et coût des prestations

Ces coûts représentent une quote-part du budget global de l'action, qui est complété par des financements d'autres organismes ou fondations,

<b>PREVISIONNEL annuel</b> <b>(facturation au prorata des prestations annuellement réalisées pour la part variable)</b>			
<b>PART FIXE</b>			
Participation à la mise en œuvre de l'action "BRICOBUS"			2 500 €
<b>PART VARIABLE</b>			
<b>Animation / Communication</b> (type d'action à définir annuellement avec Guingamp-Paimpol Agglomération)			
	<b>Coût unitaire en € / heure</b>	<b>Objectif en heure</b>	<b>Coûts</b>
Chantier éducatif, chantier participatif, sensibilisation, apprentissage de techniques	60 € / heure 420 € / jour	28	1 680 €
<b>TOTAL / 12 mois</b>			<b>1 680 €</b>
<b>Intervention à domicile</b>			
	<b>Coût unitaire</b>	<b>Objectif en heure</b>	<b>total</b>
Intervention	60 € / heure 420 € / jour	112	6 720 €
<b>TOTAL / 12 mois</b>			<b>10 900 €</b>

## Article 6 – Modalités financières d'exécution de la présente convention

Deux modalités financières distinctes seront appliquées :

- 1) Le versement de la part fixe pré-citée à l'article 5, à hauteur de 2 500 € en année pleine, sera déclenché à la signature de la convention, le versement de la part fixe sur l'année 2023 sera donc proratisé.  
 Cette part fixe contribue aux missions de coordination de projet et de communication ou concertation menées notamment auprès des acteurs institutionnels et opérationnels sur le territoire. Elle permet ainsi d'assurer la continuité des moyens humains nécessaires à la bonne conduite du projet.

En cas de manquement avéré aux missions visées par la convention, l'Agglomération se réservera le droit de demander le remboursement de la subvention de fonctionnement.

2) Le paiement des prestations liée à la part variable

Pour chaque situation confiée, l'Agglomération transmettra un simple accord aux Compagnons Bâisseurs par voie de mail. Il sera procédé à la facturation par les Compagnons Bâisseurs après service fait, de manière semestrielle. Le paiement sera effectué sur présentation de la facture, accompagnée du mail d'accord émis par l'Agglomération.

La facturation ne donne pas lieu à versement de TVA, compte tenu du statut fiscal des Compagnons Bâisseurs.

Pour chaque prestation visée à l'article 6 de la présente convention, les Compagnons Bâisseurs adjoindront à la facturation, un récapitulatif des coûts facturés faisant état des quotités facturées et précisant pour chacune d'elle le lieu et les jours correspondants.

### Article 7 – Modalités de reconduction du partenariat

La présente convention est tacitement reconduite chaque année à compter de sa signature sur la base d'un bilan annuel présenté par les Compagnons Bâisseurs de Bretagne, et pour une durée maximale totale de 3 ans,.

### Article 8 – Faculté de dénonciation

En cas d'impossibilité à maintenir la présente convention conforme dans sa réalisation à l'engagement tel que décrit dans ce document ou en cas d'inexécution totale ou partielle des clauses de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 30 jours ouvrés.

Fait à Guingamp, le ..... en 2 exemplaires ;

Le Président,  
Guingamp-Paimpol Agglomération

Le représentant,  
Les Compagnons Bâisseurs Bretagne